

Comité Territorial

Mardi 6 Mai 2014

Préfecture. 14H30 -15H30

Cette rencontre avait pour objectif de présenter aux membres du comité Territorial la Zone de Passage Préférentielle de priorité n°2 et le dispositif d'information et de consultation du public qui débutera le 12 Mai 2014, avec l'ordre du jour suivant :

- *Où en sommes-nous ?*
- *Retour sur la consultation Priorité n°1*
- *Le projet en Priorité n°2*
- *La Zone de Passage Préférentielle (ZPP) de priorité n°2*
- *Les prochaines étapes de concertation*
- *Avis des membres du COTER*

Participants :

Préfecture des Bouches du Rhône, services de l'Etat :

- M. Louis Laugier, Secrétaire Général
- SGAR PACA , Mme Patricia Bruchet
- DDTM, M. Serge Castel

Réseau Ferré de France :

- M. Jean-Michel Cherrier, Directeur Régional Adjoint RFF PACA
- M. Stéphane Rosso, Responsable territorial sur les Bouches du Rhône
- Mme Fabienne Lopez, chargée de la communication
- Mme Diane Julien, Assistance à Maîtrise d'ouvrage

Elus locaux et représentants :

- AGAM, M. Xavier Moiroux
- CA Pays d'Aubagne et de l'Etoile, M. Joseph Pittera
- Communauté du Pays d'Aix, M. Nicolas Bonfils
- CCIMP- Aménagement du territoire , Mme Sabrina Prévost
- CG13- Direction de l'économie- aménagement- recherche, Mme Hélène Corselle
- Chambre d'Agriculture 13, M. Bernard Baudin et M. André Villeneuve
- CLCV, Mme Anne-Marie Tabutaud et M. Pierre Virey
- FNAUT PACA, M. Claude Jullien
- MPM, M. Pascal Marchand et M. Vincent Touze
- TGV Développement, M. Frédéric Roux
- Ville de Marseille- Direction du développement Urbain, M. Lionel Launay

Introduction de la réunion

M. le Secrétaire Général accueille et remercie les participants à ce comité Territorial.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans le cadre de la décision gouvernementale de juillet 2013 précisée par la décision du ministre des Transports et la Mer et de la Pêche du 21 octobre 2013 qui a déterminé deux niveaux de priorités pour la réalisation du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte-d'Azur. Ainsi, dans le cadre de cette décision, le département des Bouches du Rhône est concerné par :

- La priorité n°1 pour la réalisation d'un tunnel ferroviaire sous Marseille d'une dizaine de km, l'aménagement d'une gare nouvelle souterraine sous la gare Saint-Charles actuelle et la réalisation d'une 4^{ème} voie dans la vallée de l'Huveaune jusqu'à Aubagne. M. le Secrétaire Général rappelle que la consultation a eu lieu pour cette phase et que la Zone de Passage Préférentielle de la priorité 1 n'a fait l'objet d'aucune désapprobation.
- La priorité n°2 pour la réalisation d'un tronçon de ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon, intégrant pour le département les communes de Gémenos, Roquefort-la-Bédoule et Cuges-les-Pins. Ces travaux seront détaillés lors de la présente réunion, notamment avec la présentation de la Zone de Passage Préférentielle (ZPP).

M. le Secrétaire Général met en perspective les 2 priorités sur l'échelle temps, en soulignant les différents termes de ce projet : la réalisation pour 2030 des travaux de priorité n°1 avec une DUP en 2017 et la réalisation entre 2030 et 2050 des aménagements de priorité n°2, abordés lors de cette réunion. Il rappelle l'importance du projet pour la région, projet qui a eu la chance d'être sélectionné au niveau national avec trois autres projets à un moment où obtenir une validation est extrêmement difficile.

Enfin, M. le Secrétaire Général précise que l'objectif de cette réunion est d'informer et de recueillir les commentaires des membres du COTER sur les aménagements de priorité n°2 avant la consultation du public qui commencera le 12 Mai. Il rappelle que même si les dispositions sont prises pour réduire au maximum les nuisances, il est important d'avoir en tête que le projet- comme tout grand projet d'infrastructure- va modifier la vie de certaines personnes et qu'il est nécessaire d'avoir du recul par rapport à cela.

M. le Secrétaire Général invite M. Jean- Michel Cherrier à commencer la présentation.

Présentation de la Zone de Passage Préférentielle (ZPP) pour les travaux de priorité n°2

M. Cherrier, rappelle la synthèse des attentes du territoire, les évolutions du projet suite au rapport de la Commission Mobilité 21 et à la décision du gouvernement, les décisions du Comité de Pilotage du 23 septembre dernier, ainsi que les premiers enseignements de la consultation et de l'information du public sur la Priorité n°1 faite en novembre et décembre 2013.

M. Rosso, présente la zone de passage préférentielle depuis Aubagne jusqu'à la limite Est du département.

M. le Secrétaire Général invite les participants à réagir et à poser des questions.

Echanges

M. Claude Jullien de la FNAUT souhaite des éclaircissements sur les travaux d'aménagement de Priorité n°1, notamment sur l'emplacement de la sortie du tunnel après Marseille. M. Rosso rappelle qu'il ne pourra répondre à cette question qu'à l'issue des études de phase 2 qui permettront de collecter des données techniques précises (géologiques, hydrotechniques...). M. Jullien s'interroge également sur le passage dans la plaine d'Aubagne et sur un éventuel impact sur les zones agricoles. M. Rosso rassure sur le fait que RFF travaille étroitement avec la Chambre d'Agriculture pour ne pas empiéter sur ces zones. M. Villeneuve, de la Chambre d'Agriculture, précise que le SCOT 2013 d'Aubagne confirme la vocation agricole des parcelles jouxtant la Zone Industrielle des Palluds.

M. Pittera exprime également la volonté de la CA Pays d'Aubagne et de l'Etoile de protéger cet espace agricole. Par ailleurs, il souhaite avoir des explications sur l'entrée dans Aubagne, tout comme M. Xavier Moiroux. M. Cherrier présente les deux alternatives d'arrivée en gare, alternatives qui seront à étudier avec la municipalité: soit 4 voies en surface, soit 2 voies en surface et 2 voies souterraines. Cette seconde solution présente l'avantage de préparer les travaux de priorité n°2 .

M. Frédéric Roux – association TGV Développement- regrette que la valeur nationale du projet ait été réduite à une dimension régionale et que les travaux entre Aubagne et Toulon ne soient pas présentés ici dans leur ensemble. Il s'interroge ainsi sur l'avancement du projet dans le département du Var. M. Cherrier lui répond que la ZPP a été acceptée comme telle dans le Var même si de nombreuses problématiques sont encore à gérer avec les différents acteurs du territoire. Il rappelle que la Commission Mobilité 21 a choisi de phaser les travaux

sur le principe prioritaire de désaturation des nœuds ferroviaires, ce qui explique la logique de phase et de découpage géographique adoptée.

M. Marchand souligne l'importance de prendre toutes les précautions nécessaires sur ce tronçon pour préserver l'aspect paysager des sites naturels. M. Touze précise que sur la question agricole, la principale région qui risquait d'être impactée est le vignoble de Roquefort. Il note que le projet l'a bien pris en considération et le contourne.

M. Cherrier et M. Rosso détaillent ensuite le calendrier de la consultation « priorité n°2 », le dispositif (plan de communication et d'information des acteurs et du public) et les différents documents contenus dans la pochette remise aux participants (plaquettes et flyers qui seront distribués en gare). M. Rosso enverra la présentation par email. RFF sollicite les membres du COTER pour promouvoir la diffusion des plaquettes présentant le projet. M. Cherrier les invite à ne pas hésiter à demander, via Stéphane Rosso, tout support ou élément d'information supplémentaire.

M. André Villeneuve s'interroge sur le fait de ne pas avoir utilisé la télévision comme support de communication. M. Cherrier précise que le plan media choisi avec la radio, les annonces dans la presse quotidienne et la distribution de flyers est déjà important et que le coût de l'espace publicitaire en télévision est prohibitif.

M. Cherrier souligne que l'ensemble du dispositif de concertation sera repris au moment où le tracé sera affiné. Il détaille le planning des prochaines échéances et précise qu'un Collège des Acteurs aura lieu d'ici fin Juin, avant le prochain COPIL dont la date est prévue le 7 Juillet. Le bilan de cette phase de consultation sera remis à la CNDP en Septembre. Le prochain COTER aura lieu en fin d'année. M. Villeneuve souhaiterait que les participants soient prévenus de la date de réunion si possible un mois avant.

Conclusion

M. Le Secrétaire Général conclut la séance en notant que la présentation de la ZPP de la priorité 2 ne génère pas d'opposition, et que ce sont les études à venir qui préciseront les modalités de passage de la Ligne Nouvelle.

M. Le Secrétaire Général clôt la séance en remerciant les participants de leur présence.

Pour le Préfet
Le secrétaire Général



Louis LAUGIER